



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 25 octobre 2022

Délibération n° 2022-119

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Fonction publique – Agents contractuels

Gérance en renfort et remplacement à l'agence postale – Renouvellement d'un contrat à durée déterminée.

Ce contrat concerne l'agent recruté en renfort afin d'assurer la continuité du service de l'agence postale les samedis matins à l'occasion de l'absence de la gérante principale.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de créer à nouveau ce poste dans le cadre d'un contrat à durée déterminée sur emploi permanent.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que la commune employeur compte plus de 1 000 habitants tels qu'en atteste le dernier recensement,

Vu l'ouverture de l'agence postale chaque samedi mobilisant un agent de 9 h 00 à 12 h 30,

Le Conseil Municipal DECIDE par 11 voix POUR :

- de créer un poste en contrat à durée déterminée d'une année à compter du 1^{er} mars 2023 à raison de 3 H 30 par mois. Des heures complémentaires pourront être effectuées selon les nécessités du service. L'indice de rémunération serait fixé à l'indice brut 382 majoré 352 et suivra les évolutions obligatoires du législateur,
- cette création n'apporte pas de modification au tableau des effectifs.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

02-11-2022

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221025-2022-119
Reçu le 02-11-2022